

Convocation	27/01/26	Membres en exercice	13	Présents	09
Publié le		Votants	09	Procurations	00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026 À 15h00
Président de séance : Didier HOULÈS

N° 2026/03

Élection des membres du bureau du syndicat mixte

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL,

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS,
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Christel AIZES, Olivier FABRE,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL.

Étaient absents, excusés :

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT, Jean-Luc GIBELIN,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU.

Secrétaire de séance :

André CABROL

Délibération n° 2026/03

Élection des membres du bureau du syndicat mixte

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet (SMARCM), et notamment l'article 6 relatif au bureau qui prévoit que :

« 6.4.1. Composition : Le Bureau est composé du Président du Syndicat mixte, de 3 Vice-présidents et 2 autres membres du comité syndical.

6.4.2. Fonctionnement : Le Bureau est présidé par le Président du Syndicat mixte ou, s'il est empêché, par un Vice-président. Il se réunit, chaque fois que nécessaire, sur convocation du Président qui en fixe l'ordre du jour. Les convocations sont adressées aux membres au moins huit jours calendaires avant la date de réunion. Les séances du Bureau ne sont pas publiques.

6.4.3. Attributions : Le Bureau est un lieu de préparation des décisions du Comité syndical. Il assiste le Président du Syndicat mixte dans l'exercice de ses fonctions »,

Considérant qu'à l'issue de l'élection des trois vice-présidents, Messieurs Alain VEUILLET et Daniel PEIGNÉ se sont portés candidats pour les autres postes restants à pourvoir,

Il est procédé aux opérations de vote dont les résultats figurent en annexe aux procès-verbaux d'élection.

A l'issue du vote, Messieurs Alain VEUILLET et Daniel PEIGNÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Syndical proclame Messieurs Alain VEUILLET et Daniel PEIGNÉ membres du bureau du syndicat mixte.

Le Comité Syndical souhaite également associer au bureau du syndicat mixte les membres suivants en tant que membres élus associés : Florence ESTRABAUD, Thierry BARDOU, André CABROL, Christel AIZES.

Fait et délibéré à Castres, le 4 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZAMET

Didier HOULÈS



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT REGIONAL DE CASTRES-MAZAMET

Comité Syndical Séance du 4 février 2026 PROCES VERBAL D'ELECTIONS

Le Mercredi 4 février 2026 à 15 heures, le comité syndical de l'Aéroport régional de Castres-Mazamet, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du syndicat mixte, Aéroport de Castres-Mazamet, 81170 Labruguière.

Quorum : 1/4 des membres présents ou représentés.

2 pouvoirs maximum par membre

Nombre de membres du syndicat mixte en exercice : 13 membres.

Nombre de votants : ...9...

- Nombre de membres présents : ...9...
- Nombre de membres représentés ayant donné pouvoir : ...0...

Sous la présidence par intérim de Didier HOULÈS

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL,

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Christel AIZES, Olivier FABRE,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL.

Étaient absents, excusés :

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT, Jean-Luc GIBELIN,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU.

Secrétaire de séance :

André CABROL



SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT REGIONAL DE CASTRES-MAZAMET

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts dudit syndicat,

Article 6.4.1. Composition

Le Bureau est composé du Président du Syndicat mixte, de 3 Vice-présidents et 2 autres membres du comité syndical.

A l'issue de l'élection des 3 vice-présidents, les membres suivants se sont portés candidats pour les autres postes restants à pourvoir :

- Monsieur ...Alain VEUILLET...
- Monsieur ...Daniel PEIGNÉ...

ELECTION DU MEMBRE 1

Monsieur ...Alain VEUILLET... s'est déclaré candidat.

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin

Suffrages exprimés : ...9.

Monsieur ...Alain VEUILLET..... a obtenu : ...9... voix.

A l'issue du vote, Monsieur ...Alain VEUILLET... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Syndical proclame Monsieur ...Alain VEUILLET... membre du bureau du syndicat mixte.

Le secrétaire,

Vincent GAREL

Le président,

Didier HOULÈS



SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT REGIONAL DE CASTRES-MAZAMET

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts dudit syndicat,

Article 6.4.1. Composition

Le Bureau est composé du Président du Syndicat mixte, de 3 Vice-présidents et 2 autres membres du comité syndical.

A l'issue de l'élection des 3 vice-présidents, les membres suivants se sont portés candidats pour les autres postes restants à pourvoir :

- Monsieur ...Alain VEUILLET...
- Monsieur ...Daniel PEIGNÉ...

ELECTION DU MEMBRE 2

Monsieur ...Daniel PEIGNÉ... s'est déclaré candidat.

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin

Suffrages exprimés : ...9.

Monsieur ...Daniel PEIGNÉ... a obtenu : ...9... voix.

A l'issue du vote, Monsieur ...Daniel PEIGNÉ... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Syndical proclame Monsieur ...Daniel PEIGNÉ... membre du bureau du syndicat mixte.

Le secrétaire,

Le président,

Vincent GAREL

Didier HOULÈS